

# Appel à projets S'engager ! Edition 2023/2024

## Règlement et critères d'éligibilité et d'évaluation

### La Fondation AgroParisTech

Depuis 2012, la Fondation AgroParisTech est ancrée au cœur de l'établissement d'enseignement et recherche AgroParisTech. Au travers de ses initiatives Apprendre !, S'engager ! et Entreprendre !, elle soutient et encourage chacun (étudiants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et alumni AgroParisTech) à imaginer des projets porteurs de solutions pour l'avenir de notre planète.

Ainsi chacun peut faire sa part, avec la tête experte, les pieds sur terre et le cœur chaud.

La Fondation AgroParisTech sème des graines et fertilise le terreau de l'établissement AgroParisTech en accompagnant des projets pour nourrir le monde, assurer la santé de chacun.e et préserver l'environnement à travers trois initiatives :

- Apprendre
- S'engager
- Entreprendre

La Fondation AgroParisTech est sur le point de se transformer en Fondation reconnue d'utilité publique autonome.

### Initiative S'engager : édition 2023 - 2024

Le but de l'initiative S'engager est d'encourager l'engagement citoyen individuel et collectif de chacun des membres d'AgroParisTech - élèves, alumni, enseignants-chercheurs, personnel administratif et technique.

C'est dans ce cadre que la Fondation AgroParisTech sélectionne et valorise des projets d'intérêt général, solidaires et responsables au service des enjeux vitaux de l'humain et de la nature. Les projets soutenus pourront bénéficier d'une aide financière (1 000 euros en moyenne) réservée à des dépenses d'investissement matériel et immatériel et de fonctionnement courant (hors prestations extérieures).

En cohérence avec l'initiative nous privilégierons les dépenses respectueuses des objectifs de développement durable<sup>1</sup> et le financement accordé ne pourra excéder 30 % du budget total du projet.

Nous encourageons des solutions face au changement global (biodiversité, climat, alimentation, énergie, etc.). Nous soutenons les projets visant à s'adapter au changement global et à ses impacts de tous ordres écologiques, sociaux et économiques.

### Critères d'éligibilité

#### Type de structure

**Les structures éligibles au soutien de la Fondation AgroParisTech dans le cadre de l'Initiative S'engager sont :**

- des structures à but non-lucratif et dont l'objet principal n'est ni politique ni commercial ;
- des associations type loi 1901 relevant de l'intérêt général ;
- des personnes physiques reconnues comme étant le Porteur du Projet à condition que les autres obligations de l'appel soient bien remplies.

<sup>1</sup> <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

## Les projets

### Les projets éligibles doivent :

- proposer des solutions d'adaptation au changement global (biodiversité, climat, alimentation, énergie, etc.)
- être déployés par une équipe de plusieurs personnes (au moins 2) dont au moins une est membre d'AgroParisTech ;
- être développés en France et / ou à l'international ;
- ne pas avoir démarré avant la date de soutien ;
- prévoir une démarche de suivi, d'évaluation et de bilan de fin de projet ;
- prévoir une démarche d'évaluation et de réduction de l'impact carbone du projet.

Les projets peuvent aussi bénéficier à des personnes extérieures au projet. Dans ce cas, il conviendra de préciser comment ces personnes, appelées les bénéficiaires, y sont associées et à quel stade depuis la conception jusqu'à la réalisation.

### Ainsi, la Fondation AgroParisTech ne soutient pas les structures :

- publiques, parapubliques, politiques ou confessionnelles ;
- bénéficiant de financement pérenne, de dotation globale et / ou de convention d'aide sociale.
- qui auraient bénéficié d'un soutien ou plusieurs soutiens au cours des deux dernières années et n'aurait pas répondu à l'enquête annuelle d'évaluation 2022.

## Les documents à fournir

### Pièces obligatoires à fournir pour tous les projets :

- le formulaire S'engager ! en ligne complété
- la demande financière (modèle excel à remplir)
- le(s) devi(s) justifiant les dépenses liées à la demande financière
- une photo ou un visuel illustrant le projet

### Pièces obligatoires à fournir en plus pour les associations constituées :

- Statut de la structure
- Rapport d'activité de l'année précédente
- Compte annuel de l'année précédente

## Pitch vidéo

Enfin, dès lors qu'un projet aura été déposé sur la plateforme et que l'éligibilité de celui-ci sera confirmé par l'équipe de la Fondation, il vous sera adressé un mail vous demandant de fournir d'ici la clôture des candidatures le 27 novembre, une vidéo pitchant votre projet en 1 minutes 30 secondes maximum. Le but étant de pouvoir incarner et valoriser de vives voix votre projet auprès des membres du jury.

Nous vous demandons dans un premier temps d'y présenter votre équipe, la genèse du projet ainsi que ses grands objectifs en 30 secondes. Puis dans un second temps, vous avez 1 minute pour convaincre le jury que la réalisation et donc le soutien de votre projet par la Fondation est indispensable.

Nul besoin d'heures de montage ou d'idées créatives pour cette vidéo. Un face cam d'un ou plusieurs membres de l'équipe suffit. Le but n'est pas que vous passiez beaucoup de temps. Seules contraintes : filmer en format paysage, nous l'envoyer par wetransfer et bien sûr tenir le délai, puisque sans réception de la vidéo, votre projet ne pourra être présenté au jury.

Cette vidéo sera privée et utilisée uniquement dans le cadre du jury. Elle ne sera pas diffusée.

## Critères d'évaluation et de sélection des projets<sup>2</sup>

L'évaluation du projet se fera selon les critères de sélection suivants (grille d'évaluation en fin de document)

- l'intérêt pour la société civile et la réponse à un / des besoin(s) identifié(s) ;
- l'originalité du sujet et le caractère innovant ;
- la faisabilité technique et financière du projet ;
- la complémentarité des membres de l'équipe (étudiants, enseignants-chercheurs, personnel administratif et technique, alumni) : les rôles et responsabilités de chacun devront être décrits ;
- la diversité et le nombre de partenariats mobilisés ;
- les impacts sociaux et les résultats attendus ;
- les impacts environnementaux ;
- la démarche active de diffusion, de valorisation et de communication du projet ;
- la qualité et la clarté de la présentation et notamment du budget et du plan de financement.
- 

Candidater à nos appels à projets, même avec un dossier éligible et parfaitement constituer ne garantit pas d'en être lauréat. Le jury est souverain sur les décisions qui seront prises. Un retour circonstancié sera envoyé par mail à tous les projets déposés, que l'avis du jury soit positif ou négatif.

## Calendrier de sélection

- Ouverture de dépôt des projets : **mardi 3 octobre 2023**
- Date limite de dépôt des dossiers complets : **le 27 novembre 2023 à 23h59**
- Instruction des dossiers : **début décembre 2023**
- Délibération du jury : **mi-décembre 2023**
- Diffusion des résultats : **le lendemain du jury**

Si vous avez une question,  
écrivez à Jeanne Leclerc :  
jeanne.leclerc@agroparistech.fr

## Devenir lauréat.e.s S'engager c'est bénéficier de la boîte à solutions de la Fondation à savoir :

- Des financements allant de 250€ à 5 000€, avec une moyenne accordée par projet de 1 000€.
- Un accès à une base de données d'appels à projets externes
- La possibilité de collecter des dons sur une plateforme dédiée à votre projet via la Fondation
- Un gage de crédibilité et de légitimité vis-à-vis des autres partenaires
- De mécénat de compétences grâce aux collaborateurs de nos entreprises partenaires
- De visibilité (publication sur nos réseaux sociaux, présence à des événements etc)
- D'un suivi de la Fondation grâce à l'un(e) de nos ambassadeurs.rices et d'un suivi d'un Enseignant-Chercheur (la mise en lien se fera par la Fondation)

A la suite de votre nomination, vous serez conviés durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 à un événement dédié aux lauréats de cet appel à projets pour recevoir votre prix. Vous aurez l'occasion d'y rencontrer les membres du jury, les partenaires mécènes, les ambassadeurs étudiants de la Fondation ainsi que les autres porteurs de projets lauréats de cette année.

Avec le soutien de :



Fondation d'entreprise  
**AG2R LA MONDIALE**

<sup>2</sup> Grille d'évaluation complète en annexe 1 du présent document

ANNEXE 1 – Grille d'évaluation des projets

<b>Projet</b>	L'intérêt pour la société civile et la réponse à un / des besoin(s) identifié(s) sur les thématiques de la lutte contre le changement climatique et ses impacts de tous ordres écologiques, sociaux et économiques.	/ 20 pts	/ 40 pts
	L'originalité du sujet et le caractère innovant.	/10 pts	
	La faisabilité technique et financière du projet.	/10 pts	
<b>Equipe</b>	La complémentarité des membres de l'équipe.	/ 20 pts	/ 30 pts
	La diversité et le nombre de partenariats mobilisés.	/ 10 pts	
<b>Suivi / évaluation</b>	Les impacts sociaux et les résultats attendus.	/ 10 pts	/ 20 pts
	La démarche active de diffusion, de valorisation et de communication du projet.	/ 10 pts	
<b>Présentation</b>	La qualité et la clarté de la présentation et notamment du budget et du plan de financement.	/ 10 pts	/ 10 pts
<b>TOTAL</b>		<b>/ 100 pts</b>	